

Conformément à :

- _ la réglementation du Conseil du patrimoine de Montréal (règlements 02-136 et 02-136-1),
- _ la Loi sur les biens culturels (chapitre IV),
- _ l'article 89,5 de la Charte de Ville de Montréal.

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis.

DEMANDEUR D'AVIS

Nom : Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Personne contact : Jocelyn Jobidon
Adresse : 303, rue Notre-Dame E, 5e étage
Arrondissement :
Code postal :
Téléphone : 514-872- 3574
Télécopieur :
Courriel :

LIEU VISÉ

Bâtiment ou site visé : Boulevard Saint-Laurent
Adresse : entre René-Lévesque et l'avenue Mont-Royal
Arrondissement : Ville-Marie et Le Plateau Mont-Royal
Lot (s) :
Statut juridique :
- Provincial :
- Municipal :
- Fédéral : Lieu historique national désigné (1996)
Autre reconnaissance :

NATURE DES TRAVAUX

Travaux de mise en valeur du boulevard Saint-Laurent, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Mont-Royal.

AUTRES INSTANCES

HISTORIQUE

Cette proposition d'avant-projet émane d'un travail préalable, mené par l'agence Convercité, qui incluait des études du territoire et des rencontres de concertation.

Suite à ces travaux, un mandat est confié à Daoust + Lestage. Il comprend une analyse complémentaire de la structure urbaine, son aménagement et le mobilier urbain (incluant les arbres) et la conception d'options d'aménagement du domaine public.

Travaillant initialement sur un territoire allant de la rue de la Commune à la rue Jean-Talon, la zone d'intervention pour cette étape est finalement limitée au secteur compris entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue du Mont-Royal.

Le mandat de la firme comportait six points : l'évaluation sommaire de l'état des infrastructures souterraines et de la chaussée; le relevé détaillé de l'état des trottoirs, du mobilier urbain et des arbres; l'évaluation du potentiel des lampadaires; l'amélioration de la signalisation pour le stationnement et la livraison; un plan d'aménagement de base et une proposition d'aménagement. La version finale du rapport a été déposée à la Ville en mars 2004.

De façon à répondre aux demandes et spécificités des deux arrondissements impliqués, certaines distinctions quant au traitement et au type de mobilier sont respectées (descentes de trottoirs, marquage des traverses piétonnes, mobilier urbain, ...).

En avril 2005, dans le cadre du centenaire du boulevard Saint-Laurent, le maire de Montréal annonce un investissement de la Ville de 11,4 M\$ sur trois ans pour la réalisation du projet. Selon l'annonce, celui-ci débutera en septembre 2005.

Le projet en est maintenant à l'étape de l'élaboration de plans et devis et des travaux d'infrastructures devant être effectués préalablement, pourraient débuter sous peu.

Une étude de potentiel archéologique du boulevard Saint-Laurent a été réalisée par la firme Arkéos Inc, à la fin de 2004 et au début de 2005. Cette étude documente principalement la zone comprise entre le ruisseau Saint-Martin (aux environ de la rue Saint-Antoine) et la rue Sherbrooke. On retrouve pour la section au nord de la rue Sherbrooke un survol des occupations au fil des ans. Des tranchées et sondages devront être réalisées en amont du projet et une surveillance archéologique devra être effectuée durant les travaux d'infrastructure.

Enfin, deux études ont été réalisées par le Bureau du patrimoine et toponymie, une pour chacun des arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie. Elles rassemblent de l'information sur l'intérêt patrimonial d'environ 50 bâtiments et 10 lieux.

ANALYSE DU PROJET

L'avant-projet d'aménagement a été présenté au Conseil, lors d'une rencontre, le 12 mai 2005 par Jocelyn Jobidon, conseiller en aménagement urbain au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de Christian Lalonde, chef de division, projets urbains ainsi que de Jean-François Gravel, chef d'unité, Bureau du patrimoine et toponymie. Un document intitulé « *Avant-projet d'aménagement du boulevard Saint-Laurent entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Mont-Royal* », réalisé par le Groupe Schème en collaboration avec le Axor, 5 avril 2005, a aussi été déposé.

Aménagement de la voie publique : L'ensemble des travaux présentés visent à rationaliser l'aménagement urbain du boulevard Saint-Laurent, au niveau du mobilier, de l'affichage, de la fonction des aires de circulation et de transit. De façon à favoriser et faciliter l'activité piétonnière, le projet propose un élargissement des trottoirs de 75 cm, de part et d'autre du boulevard. La chaussée carrossable qui est présentement à une largeur de 13,5 m serait ainsi réduite à 12 m. Le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville a donné son approbation à cette nouvelle largeur de la voie. L'élargissement des trottoirs permettrait aussi l'aménagement de petites terrasses qui seraient soit accolées en façade ou en bordure de la chaussée. Ce dernier élément répond à une demande spécifique des riverains du Plateau-Mont-Royal.

Autres aménagements prévus : les traverses piétonnes, peintes ou marquées par l'insertion de béton dans la chaussée; le marquage dans la chaussée des zones d'arrêt d'autobus, de débarcadères et des aires de stationnement vélo qui seront aménagées dans la rue (à la place d'une voiture).

Concept de la mesure spatiale et temporelle : On propose l'insertion d'une ligne du temps marquée par une bande graduée qui chevauche la chaussée et le trottoir. Une alternance régulière de mesures de trois dimensions rythment le parcours, rythment le temps.

Concrètement, ces bandes seraient marquées aussi de trois façons : les grandes mesures seraient réalisées sur le trottoir par des insertions de béton préfabriqué avec un motif qui se poursuit en peinture blanche sur la chaussée; la mesure intermédiaire par l'insertion de béton préfabriqué en insertion et jet de sable au pochoir sur béton existant. Ce motif se poursuit aussi en peinture sur la chaussée puis les petites mesures sont marquées au jet de sable au pochoir sur le trottoir seulement.

Inscription historique : le concept prévoit un marquage de tous les lots d'origine par l'insertion d'une tige d'acier et d'une plaque dans le trottoir, marquant la date d'édification des bâtiments.

Bornes : Des bornes, spécifiques au boulevard Saint-Laurent, seraient placées aux intersections tout au long du boulevard. Elles serviraient à la commémoration du boulevard, ou à de l'affichage contrôlé d'événements locaux. Cet affichage ferait contrepartie aux oriflammes des lampadaires, qui présentent des activités et événements d'envergure pan montréalaise ou métropolitaine. Ces bornes projeteraient un éclairage au sol, vers la rue, la nuit tombée.

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable sur la décision d'entreprendre des travaux de mise en valeur du boulevard Saint-Laurent. Toutefois, il émet des commentaires portant sur des points précis, suivant la présentation de l'avant-projet faite au Conseil.

Aménagements de la voie publique : Nous nous demandons si le rétrécissement de la voie carrossable n'entraînera pas une congestion supplémentaire sur le boulevard et un risque pour la circulation des cyclistes.

Règles sur la rue : puisque ce marquage occupe une partie de l'espace de stationnement, est-ce que l'intention sera visible une fois les voitures et camions garés? Est-ce que ce marquage aura du sens pour les piétons ?

Bornes : il nous apparaît tout d'abord très optimiste de penser que celles-ci ne seraient pas la cible d'affichage spontané ou sauvage, à moins qu'une section soit dédiée à cet usage. Ensuite, si les bornes visent la commémoration, il semble que les méthodes traditionnelles comme l'ont utilisé le projet FRAG réalisé en 2004 par l'ATSA¹, qui raconte sur des panneaux un volet de l'histoire de la « Main », existent déjà. Est-ce qu'il n'y aurait pas alors un dédoublement d'intention? Toutefois, l'idée d'un affichage d'activités qui se déroulent localement peut être intéressante et pourrait même renforcer le caractère d'appartenance.

Enfin, le Conseil s'interroge sur l'étendue de ce concept d'aménagement. Est-il prévu qu'il soit exclusif à cette section du boulevard, ou devra-t-il s'étendre à toute l'artère commémorée par la désignation fédérale (le secteur compris entre les rues de la Commune et Jean-Talon)? Si telle est l'intention, la superposition de marquage risque de créer une confusion avec les zones, déjà très établies par leur marquage visuel, que sont le quartier chinois et la Petite Italie et d'autres à venir comme le Quartier des spectacles.



La Présidente
Date : le 9 juin 2005

¹ Le projet FRAG sur la « Main » est conçu par l'Action terroriste socialement acceptable (ATSA) avec la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (www.atsa.qc.ca). L'appellation FRAG signifie ici les fragments d'histoire, de vie, de culture de la « Main », qui sont présentés à travers les différents panneaux.